



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

DIRECTION DE LE CITOYENNETE DE LA
LEGALITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

09 DEC. 2018

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : Mme OUAKI
☎ 04 84 35 42 61 - Fax : 04 84 35 42 00
brigitte.ouaki@bouches-du-rhone.gouv.fr
N° 2017-169 ENREG

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**la demande d'enregistrement présentée par la société Certificap
pour l'exploitation d'une installation de biomasse sur la commune de Berre l'Etang**

Par arrêté préfectoral n°2017-169 ENREG du 18 décembre 2018 il sera procédé à une consultation du public portant sur la demande d'enregistrement présentée par la Société Certificap dont le siège social est 250 ZA du Revol 84240 La Tour d'Aigues pour l'exploitation sous le régime de l'enregistrement (rubrique 2910.B.2.a) d'une installation d'une chaudière à combustion biomasse sur la Commune de Berre l'Etang 13130, Route des Baisses Les Mouterons.

Les pièces du dossier ainsi que le registre de consultation du public à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Maire de Berre l'Etang resteront déposés en Mairie de Berre l'Etang, pendant 29 jours, **du lundi 21 janvier 2019 au lundi 18 février 2019 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux précisés ci-après et consigner sur les registres ses observations.

Ces observations peuvent également être adressées par lettre au Maire de la commune de Berre l'Etang ou au Préfet des Bouches-du-Rhône, le cas échéant par voie électronique à ce dernier : *courriel* : pref-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'adresse du service concerné et les horaires d'ouverture au public sont les suivantes :

Mairie de Berre l'Etang
Centre administratif, entrée Cadaroscum
Service urbanisme et développement (4ème étage)
Place du souvenir français
13130 Berre l'Etang

Jours et heures d'ouverture:

- Lundi, mercredi et vendredi: de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00,
- Mardi et jeudi: de 8h30 à 12h30 (fermé l'après-midi)

Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux - 4^{ème}
étage - Porte 415
Place Félix Baret CS 80001
13282 MARSEILLE Cedex 06
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>
courriel : pref-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr

Ce dossier de demande d'enregistrement sera consultable pendant toute la durée de la consultation du public sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-et-carrieres/Berre-l-Etang>.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement ou de refus est le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette décision sera prise sous forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus, qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (13).

Fait à Marseille, le 19 DEC. 2018

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,
Gilles BERTOTHY